



La promotion d'une qualité d'impression passe par l'organisation de concours, aussi l'A.T.F. FLEXO (**Association Technique Française de Flexographie**) procède tous les ans à la remise des prix, les **FLEXOSTAR** récompensant les meilleurs travaux imprimés en Flexographie sur des matériaux divers. Les lauréats d'un FLEXOSTAR d'or et prix spéciaux sont, de droit, candidats aux FTA Europe Diamond Awards

REGLEMENT

ARTICLE 1 - ELIGIBILITE DES ENTREPRISES CANDIDATES

Le concours des **FLEXOSTAR** organisé par l'A.T.F. Flexo pour la promotion de la qualité en flexographie, est ouvert à tous les imprimeurs qu'ils soient membres ou non de l'A.T.F. Les travaux peuvent être présentés conjointement par l'imprimeur et l'un de ses partenaires (partenaires désignant toutes sociétés souhaitant s'associer à un imprimeur pour présenter un modèle, les photogreveurs étant déjà considérés comme partenaires), le cas échéant, l'inscription au concours peut être réalisée par l'imprimeur et l'un de ses partenaires.

Toutefois les sociétés primées (imprimeurs et partenaires), non encore membres, s'engagent à adhérer à l'Association l'année suivant l'élection sous peine de se voir refuser la participation au concours de l'année suivante.

Un adhérent est une entité qui a réglé sa cotisation en tant que société indépendante, groupe ou unité d'un groupe.

ARTICLE 2 - ELIGIBILITE DES TRAVAUX

Toute impression flexo provenant de tirages industriels **imprimés en France**, quel que soit le support et quelle qu'en soit l'utilisation, peut être présentée.

Le nombre de travaux présentés est limité à 6 par catégories, et 10 travaux maximum par imprimeur (par site de production dans le cas d'un groupe) toutes catégories confondues.

L'imprimeur doit soumettre la surface imprimée correspondante à **la globalité de la laize imprimée (pleine laize)** pour permettre au Jury de juger valablement de la qualité de l'impression. Le candidat doit présenter trois unités d'impression (sur carton plume pour produits souples). Les présentations sous cadre ne sont pas admises.

Toute distinction ou marque permettant d'identifier l'entreprise participante doit impérativement être masquée ou occultée.



REGLEMENT

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Le concours comprend 15 catégories :

- A1 Carton ondulé post impression sur non couché**
- A2 Carton ondulé post impression sur couché**
- B Pré impression pour carton ondulé**
- C Carton plat compact**
- D1 Etiquettes adhésives sur support film**
- D2 Etiquettes adhésives sur support papier**
- F Impression sur supports Papier (clichés ou manchons)**
- G Impression sur supports Aluminium (clichés ou manchons)**
- H1 Films complexes imprimés en encre à solvant**
- H2 Films complexes imprimés en encre UV**
- I1 Films Polyéthylène Rétractable**
- I2 Films Polyéthylène Non Rétractable**
- J1 Films Rétractables autres que Polyéthylène**
- J2 Films Non Rétractables et Non Complexés autres que Polyéthylène**
- J3 Tous films imprimés en encre à l'eau**

Pour chaque produit présenté les candidats doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir.

Le Jury se réserve toutefois la possibilité, en cas de besoin de transférer le produit concourant d'une catégorie à une autre.

REGLEMENT

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DES PRIX DEFINIS PAR LE JURY

Dans chaque catégorie le jury donnera une note à chaque présentation, en s'appuyant sur les critères d'appréciation définis à l'article 7, sans connaître le nom de l'entreprise qui concoure et indépendamment de tout choix personnel, politique ou de tout intérêt économique. Les meilleures notes de chaque catégorie seront "primées".

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de FLEXOSTAR dans une catégorie si le niveau de qualité n'est pas suffisant

Un **FLEXOSTAR** est attribué au travail ayant obtenu la meilleure note, selon le nombre de tirages par catégorie :

- *de 1 à 4 tirages : Flexo Star or*
- *de 4 à 7 tirages : 2 Flexo Star or et argent*
- *plus de 7 tirages : 3 Flexo Star or, argent et bronze*

Dans chaque catégorie une même société ne pourra obtenir qu'un seul **FLEXOSTAR**. Pour le cas où la même société se verrait notée plusieurs fois dans les trois premières places, le FLEXOSTAR correspondant serait alors décerné à la société avec la note inférieure suivant immédiatement. Toutefois le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si le niveau de qualité n'est pas suffisant.

Deux FLEXOSTAR spéciaux « prix du jury technique » et « prix du jury artistique » seront attribués aux travaux ayant obtenu respectivement la meilleure note pour chacun des jurys toutes catégories confondues.

Un **SUPER FLEXOSTAR** sera attribué à la meilleure note générale obtenue dans toutes les catégories.

En cas d'égalité de notes deux FLEXOSTAR seront attribués.

Les sociétés primées seront informées individuellement au plus tard trois semaines avant la cérémonie de remise de prix.

Les **FLEXOSTAR**, le **SUPER FLEXOSTAR** et les **prix spéciaux (prix des jurys et prix de l'innovation)** ne seront annoncés que le soir de la remise des prix par le président du jury.

Le jury se doit de garder toutes ces informations comme confidentielles avant la remise des prix.

REGLEMENT

ARTICLE 5 - PRIX DE L'INNOVATION

Il s'adresse aux candidats ayant élaboré un travail original et utilisé une ou des techniques nouvelles, présentant un caractère unique ou rare sur le marché (nouvelle technique, support, encre, ou en matière environnementale).

Toute société présentant une impression concourant au prix de l'innovation doit fournir un **argumentaire technique détaillé** justifiant le caractère innovant de la présentation et permettant au jury de se prononcer. Le jury est seul souverain pour décider du caractère innovant du travail présenté. Parmi les travaux retenus, le jury technique élira le prix de l'innovation. En plus de concourir au prix de l'innovation, la société peut également concourir dans l'une des catégories précédemment citées si et seulement si cette impression a fait l'objet d'un tirage industriel.

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DU JURY ET CRITERES D'APPRECIATION

- La veille des délibérations, les organisateurs vérifient si les travaux présentés sont affectés à la bonne catégorie.
- Le premier jour le jury notera l'impact visuel de l'impression et l'impact commercial de l'emballage (coup de cœur).

Les critères de notation sont :

- Rendu des couleurs
- Impact des images
- Accroche de l'annonce (marque visible,...)
- Coup de cœur

- Le second jour des délibérations, le jury TECHNIQUE effectue un second vote permettant de juger si les travaux présentés sont en adéquation avec les techniques et critères qualité de la profession.

Les critères de notation sont :

- Repérage et rendu des couleurs
- Linéature
- Pression
- Définition du point
- Recouvrements
- ...

Les FLEXO STAR seront alors décernés en fonction de la somme des notes obtenues sur les deux journées dans les proportions : 60% jury technique et 40% jury artistique.

REGLEMENT

ARTICLE 7 - ENVOI DES TRAVAUX

Les envois devront parvenir : ATF - 68 Boulevard Saint Marcel - 75005 PARIS

Dernier délai **Impérativement avant le vendredi 30 septembre 2022**

Chaque impression doit être **impérativement** accompagnée d'une fiche technique jointe à la présentation (fixée par adhésif ou agrafée).

Les travaux accompagnés d'une fiche incomplète ou illisible ne pourront être pris en considération. Afin de préserver la qualité des impressions, il est impératif de respecter la présentation suivante :

- Produits souples (étiquettes, enveloppages papiers, films, complexes, etc...) Coller les impressions sur un carton plume avec une marge d'environ 50 mm.
- Sacs : papier ou plastique
Prévoir un carton interne pour assurer la rigidité de la présentation.

D'une façon générale, veiller à protéger les envois par un emballage suffisamment rigide pour éviter toute détérioration néfaste à la présentation des impressions. Celles-ci devront nous être expédiées en **3 exemplaires**.

ARTICLE 8

Les travaux présentés doivent avoir été produits industriellement entre le 1er septembre 2020 et le 1er septembre 2022.

NOTE :

Les imprimeurs doivent s'assurer auprès des marques de leur accord pour participer au concours des FLEXO STAR. L'ATF décline toute responsabilité en cas de non application de cette consigne.

REGLEMENT

ARTICLE 9 - JURY

Tous les ans le Conseil d'Administration de l'ATF Flexo nome un Président du Jury parmi les personnalités de la profession. Le président supervise le bon déroulement de ce concours et veille au bon respect du règlement et est le garant de la probité du Jury.

Pour la constitution du Jury, tous les ans, un appel à candidature est effectué auprès de l'ensemble des acteurs de la profession.

Une société ayant été membre du Jury l'année précédente ne pourra pas être retenue l'année suivante sauf en cas d'un nombre de candidatures insuffisant.

Parmi les candidatures exprimées, le Conseil d'Administration ou la Commission FLEXO STAR procédera à un tirage au sort afin de désigner un jury composé comme suit :

Jury Technique :

Au Maximum :

- 3 Imprimeurs (services techniques ou production)
- 3 Photograpeurs
- 2 Fabricants d'encre
- 2 Fournisseurs de matériel

Jury Artistique :

Au Maximum :

- 2 imprimeurs (services commerciaux ou marketing)
- 2 membres de la presse spécialisée
- 2 donneurs d'ordre
- 2 agences de communication pack
- 1 membre d'une plateforme collaborative
- 1 membre d'un centre de formation spécialisé

Rien n'interdit aux jurés d'être également candidats, ils s'engageront sur l'honneur à noter tous les travaux avec la même intégrité.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

L'ATF Flexo assurera la promotion du concours des FLEXOSTAR en liaison avec la presse spécialisée.

Tout concurrent donne par principe son autorisation à l'ATF Flexo d'utiliser et diffuser son nom ainsi que toutes les informations fournies pour participer au concours.

Tout lauréat (imprimeur et fournisseurs associés mentionnés dans la fiche d'inscription) est autorisé à utiliser le logo FLEXOSTAR pour sa propre communication durant l'année qui suit l'attribution de la récompense, sous condition d'adhésion (cf. article n°1).

REGLEMENT

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le montant des droits d'inscription et de participation à ce concours 2022 a été fixé comme suit :

DROIT D'INSCRIPTION : ADHERENTS, ayant payé leur cotisation : 70 € HT, NON ADHERENTS : 140 € HT

DROIT DE PRESENTATION : ADHERENTS, ayant payé leur cotisation, les deux premières présentations sont gratuites*, les suivantes 80 € HT par inscription et **NON-ADHERENTS : 80 € HT** par impression présentée.

*** Les établissements d'un Groupe adhérent, ayant souscrit une cotisation Groupe à jour, bénéficieront du même avantage.**

Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception de votre règlement

ARTICLE 12 - REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des Flexostars se déroule en clôture du Congrès National Annuel de la Flexographie.

Il sera remis deux Flexostars par lauréat, l'un à l'imprimeur avec le cas échéant la mention de son partenaire (cf. article 1) et l'autre au photogreveur.

ARTICLE 13 - PARTICIPATION AUX FTA EUROPE DIAMONDS AWARDS.

Tous les deux ans la FTA Europe organise le concours des Diamonds Awards.

Pour la France, seule l'ATF FLEXO est habilitée à présenter les travaux récompensés au plan national ; ceux-ci sont les lauréats des Flexostars d'OR, du prix du Jury Technique, du prix du Jury Artistique, du Super Flexostar des deux années précédentes.

Ne pourront participer au concours des Diamond Awards Européens que les sociétés adhérentes de l'ATF Flexo l'année du Concours Européen et à jour de leurs cotisations. Si un des lauréats ne souhaite pas participer au concours européen, il doit en faire part dès que possible à l'ATF.

Nous attirons votre attention sur la spécificité du jury européen qui note uniquement l'aspect technique des travaux. Afin de mettre toutes les chances de votre côté, nous vous conseillons fortement de nous faire parvenir un jeu de présentation représentant la laize d'impression complète incluant les gammes de contrôles (le cas échéant).



REGLEMENT

Pour information :

Correspondances des catégories, sur la base 2016 du règlement FTA Europe
sous réserve de modifications :

CATEGORIE ATF FLEXO	EQUIVALENT FTA EUROPE
A1 Carton ondulé post impression sur non couché	Corrugated post print un-coated
A2 Carton ondulé post impression sur couché	Corrugated post print coated
B Pré impression pour carton ondulé	Flexo print on paper, super wide web
C Carton plat compact	Flexo print on paper, wide web
D1 Etiquettes adhésives sur support film	Flexo print on film, narrow web
D2 Etiquettes adhésives sur support papier	Flexo print on paper, narrow web
F Impression sur supports Papier (cliché ou manchons)	Flexo print on paper, narrow web, Flexo print on paper,
G Impression sur supports Aluminium (cliché ou manchons)	VOIR FTA E POUR CATEGORIE CAR PAS D'EQUIVALENCE
H1 Films complexes imprimés en encre à solvant	Flexo print on film, laminated medium web
H2 Films complexes imprimés en encre UV	Flexo print on film, UV medium web
I1 Films Polyéthylène Rétractable	Flexo print on film, wide web
I2 Films Polyéthylène Non Rétractable	Flexo print on film, medium web
J1 Films Rétractables autres que Polyéthylène	Flexo print on film, medium web/narrow web
J2 Films Non Rétractables et Non Complexés autres que Polyéthylène	Flexo print on film, medium web
J3 Tous films imprimés en encre à l'eau	Flexo print on film, medium web
